



Mairie de

12120 CASSAGNES-BÉGONHÈS

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mercredi 27 mars 2019 – 18 h

FINANCES :

- Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal de la Commune
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats 2018 dans le Budget Principal de la Commune
- Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe lotissement les Chênes II
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe lotissement les Chênes II
- Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Assainissement
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement
- Affectation des résultats 2018 du Budget Assainissement
- Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Opérations funéraires
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Opérations funéraires
- Affectation des résultats 2018 du Budget Opérations funéraires
- Clotûre du Budget annexe Lotissement Les Chênes II

ECOLE : - Calcul du forfait annuel versé à l'Ecole Sainte-Marie
- Fixation du montant par élève pour la participation des autres communes

SUBVENTION : Plan de financement, demande de Dotation des Territoires Ruraux et de subventions pour la rénovation de la salle des fêtes

FISCALITE : Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

FINANCES :

- Budget primitif 2019 du budget principal
- Budget primitif 2019 du budget lotissement les Chênes III
- Budget primitif 2019 du budget lotissement les Châtaigniers
- Budget primitif 2019 du budget assainissement
- Budget primitif 2019 du budget opérations funéraires

ACCESSIBILITE : Adoption d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

TRAVAUX : Réouverture et sécurisation du lit de l'Hunargues - signature d'une convention (complément à la délibération du 13 février 2019)

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 27 mars 2019

A 18 h 00 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Madame ALBINET, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur BOUSQUET, Madame COMBELLES, Monsieur ALZIAR, Madame BLANCHARD

Représentés : Monsieur GAULTIER DE KERMOAL par Monsieur COSTES, Monsieur CANIVENQ par Monsieur BOUNHOL

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 21/03/2019

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 28/03/2019

Publié le : 28/03/2019

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 945.85	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	914.27
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	216 913.71	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	23 525.33
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		73 - IMPOTS ET TAXES	344 180.21
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104 351.51	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	229 550.48
66 - CHARGES FINANCIERES	12 865.93	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	98 054.05
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	321.40	76 - PRODUITS FINANCIERS	
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 432.49
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	490 398.40	TOTAL RECETTES REELLES	793 656.83
023 Virement à la section d'investissement		042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 568.60
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	123 353.74	R 002 Résultat reporté	707 823.50
TOTAL DEPENSES	613 752.14	TOTAL RECETTES	1 509 048.93
<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
204- SUBVENTIONS	578.00	118 - AMENAGEMENT SALLE DE	3 253.32

D'EQUIPEMENT VERSEES		CLASSE	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 144.08	218 - VOIRIE 2018	2 429.14
		318 - EQUIPEMENT ZERO-PESTICIDE	10 994.00
118 - AMENAGEMENT SALLE DE CLASSE - ECOLE	26 764.55	413 -RD EN TRAVERSE	125 465.15
217 - TRAVAUX STADE DE FOOTBALL	10 734.00	612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	12 245.48
218 - VOIRIE 2018	22 203.90	13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	154 387.09
318 - EQUIPEMENT ZERO-PESTICIDE	18 847.20	16- EMPRUNTS ET DETTES	
408 - AMENAGT SECURISATION PLACE BOURNHOU	1 705.80	10 - FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT	197 107.96
413 -RD EN TRAVERSE	459 837.85	27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	115 000.00
417- EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE	2 308.45		
418 - ECLAIRAGE PUBLIC-HORLOGES ASTRONOMIQUES	4 540.60		
517- ECOLE (copieur)	2 351.88		
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	162 273.69		
TOTAL OPERATIONS EN COURS	711 567.92		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	44 521.08		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	793 811.083	TOTAL DES RECETTES REELLES	467 206.55
040 TOTAL OPERATIONS ENTRE SECTIONS	7 568.60		
041 - TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES	4 541.00	040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	123 353.74
D 001 Solde négatif reporté	13 693.13	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 541.00
TOTAL DEPENSES	819 613.81	TOTAL RECETTES	595 101.29

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER et Madame LEIB avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion des trésorier municipaux du budget principal pour l'exercice 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 693.13			707 823.50	13 693.13	707 823.50
Opérations exercice	805 920.68	595 101.29	613 752.14	801 225.43	1 419 672.82	1 396 326.72
Total	819 613.81	595 101.29	613 752.14	1 509 048.93	1 433 365.95	2 104 150.22
Résultat de clôture	224 512.52			895 296.79		670 784.27
Restes à réaliser	355 981.59	411 077.70			355 981.59	411 077.70
Total cumulé	580 494.11	411 077.70		895 296.79	355 981.59	1 081 861.97
Résultat définitif	169 416.41			895 296.79		725 880.38

dont l'Etat special de la section de Bouzinas :

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	162.48	77	produits exceptionnels	13 122.00
	Déficit reporté	11353.45			
total des dépenses de fonctionnement		11 515.93	total des recettes de fonctionnement		13 122.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0
--	----------	--	----------

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	707 823.50

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	187 473.29
Résultat cumulé au 31/12/2018	895 296.79
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	895 296.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	169 416.41
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	725 880.38

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHENES II

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER et Madame LEIB avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion des trésorier municipaux du budget annexe les Chênes II pour l'exercice 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES II

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				6 984.16		6 984.16
Opérations exercice			6 984.16		6 984.16	
Total			6 984.16	6 984.16	6 984.16	6 984.16
Résultat de clôture				0		0
Restes à réaliser						
Total cumulé				0		0
Résultat définitif				0		0

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	112.11	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	31 697.09
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.45	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	68 110.28	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 793.09
		R 002 Résultat reporté	34 738.62
TOTAL	68 222.84	TOTAL	110 228.80
<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
16 Emprunts et dettes assimilées	115 000.00	040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	68 110.28
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	43 793.09	R 001 Solde d'exécution positif	97 088.04
TOTAL	158 793.09	TOTAL	165 198.32

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER et Madame LEIB avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion des trésorier municipaux du budget annexe les Chênes III pour l'exercice 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Opérations exercice	158 793.09	68 110.28	68 222.84	75 490.18	227 015.93	143 600.46
Total	158 793.09	165 198.32	68 222.84	110 228.80	227 015.93	275 427.12
Résultat de clôture		6 405.23		42 005.96		48 411.19
Restes à réaliser						

Total cumulé		6 405.23		42 005.96		48 411.19
Résultat définitif		6 405.23		42 005.96		48 411.19

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LES CHATAIGNIERS

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 468.30
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	118 327.53
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.57
66 CHARGES FINANCIERES	3 558.36
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	334 974.90
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 558.36
TOTAL	461 888.02
<u>Dépenses Investissement</u>	
001 - Solde d'exécution setion d'investissement	

16 Emprunts et dettes assimilées	25 115.80
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	456 860.79
TOTAL	481 976.59

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	456 860.79
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 558.36
TOTAL	460 419.15
<u>Recettes Investissement</u>	
001 - Solde d'exécution setion d'investissement	125 025.10

16 Emprunts et dettes	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	334 974.90
R 001 Solde d'exécution positif	
TOTAL	460 000.00

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER et Madame LEIB avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion des trésorier municipaux du budget annexe les Châtaigniers pour l'exercice 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LES CHATAIGNIERS

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		125 025.10	1 468.30		1 468.30	125 025.10
Opérations exercice	481 976.59	334 974.90	460 419.72	460 419.15	942 396.31	795 394.05
Total	481 976.59	460 000.00	461 888.02	460 419.15	943 864.61	920 419.15
Résultat de clôture	21 976.59		1 468.87		23 445.46	
Restes à réaliser						
Total cumulé	21 976.59		1 468.87		23 445.46	
Résultat définitif	21 976.59		1 468.87		23 445.46	

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 123.21
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 685.31
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 845
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66 - CHARGES FINANCIERES	13 208.91
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.18
TOTAL DES DEPENSES REELLES	27 866.61
042 operation ordre transfert entre sections	46 287.27
TOTAL	74 153.88
<u>Dépenses Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 015.49
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075.88
TOTAL	45 091.37

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.S ERV.	41 611.15
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 017.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
76 - PRODUITS FINANCIERS	1.88
TOTAL DES RECETTES REELLES	56 630.03
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075.88
002 Résultat reporté	28 886.45
TOTAL	114 592.36
<u>Recettes Investissement</u>	
040 -OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 287.27
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	21 720.11
TOTAL	68 007.38

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER et Madame LEIB avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion des trésorier municipaux du budget assainissement pour l'exercice 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21 720.11		28 886.45		50 606.56
Opérations exercice	45 091.37	46 287.27	74 153.88	85 705.91	119 245.25	131 993.18
Total	45 091.37	68 007.38	74 153.88	114 592.36	119 245.25	182 599.74
Résultat de clôture		22 916.01		40 438.48		63 354.49
Restes à réaliser						
Total cumulé		22 916.01		40 438.48		63 354.49
Résultat définitif		22 916.01		40 438.48		63 354.49

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	28 886.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 552.03
Résultat cumulé au 31/12/2018	40 438.48
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	40 438.48
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)

40 438.48

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER et Madame LEIB avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion des trésorier municipaux du budget opérations funéraires pour l'exercice 2018.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				17.27		17.27
Opérations exercice						
Total				17.27		17.27
Résultat de clôture				17.27		17.27
Restes à réaliser						
Total cumulé				17.27		17.27
Résultat définitif				17.27		17.27

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	17.27
RESULTAT DE L'EXERCICE :	

Résultat cumulé au 31/12/2018	17.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	17.27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17.27

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LES CHENES II

Compte tenu de la vente de tous les lots et de la réalisation de l'ensemble des travaux, le budget annexe lotissement Les Chênes II n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la clôture du budget annexe «lotissement Les Chênes II»;

OBJET : ECOLE : CALCUL DU FORFAIT ANNUEL VERSE A L'ECOLE SAINTE-MARIE

Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose pour les élèves de maternelles la continuité de l'ancien principe, correspondant au versement du forfait de l'année précédente revalorisé soit 487.21 € x 23 enfants de la commune soit 11 205.83 €.

Pour les élèves en classes élémentaires, le coût de fonctionnement obligatoire d'un élève de l'école publique est de 345.86 €. Il convient de verser à l'école Sainte-Marie un forfait de 345.86€ par élève de classes élémentaires soit 345.86 € x 24 élèves de Cassagnes-Bégonhès scolarisés à l'école privée soit 8 300.64 €

Le Conseil Municipal approuve avec 14 voix pour et 1 abstention le versement d'un forfait de 19 506.47 € à l'OGEC pour les dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée Sainte-Marie de CASSAGNES-BEGONHES.

OBJET : ECOLE : FIXATION DU MONTANT PAR ELEVE POUR LA PARTICIPATION DES AUTRES COMMUNES POUR LES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE

La demande de participation pour les élèves non résident est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique. En matière de dépenses obligatoires, il convient de préciser que seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contribution obligatoire de la commune de résidence.

Il convient d'ajouter au montant forfaitaire la prise en charge des transports et des entrées à la piscine soit 10.79 €

Le Conseil Municipal fixe la participation des autres communes pour les élèves de l'école publique des Chênes à 498 € par élève de classe maternelle et à 356.65 € par élève de classe élémentaire.

OBJET : SUBVENTION : PLAN DE FINANCEMENT , DEMANDE DE DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX ET DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Le projet de rénovation de la salle des fêtes a pour objectif une amélioration de la performance énergétique et la mise en accessibilité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

Travaux de rénovation énergétique et accessibilité.....	84 275.90 €
Imprévus	4 213.80 € HT

Coût total: 88 489.70 € HT, soit 106 187.64 € TTC

Financement prévisionnel

- Subvention Conseil Départemental :	20 952.91 €
- DETR:	44 244.85 €
- CEE :	5 594.00 €
- Autofinancement sur HT.....	17 697.94 €

Les travaux commenceront dans le courant de l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une subvention au Conseil Départemental de l'Aveyron et des certificats d'économie d'énergie (CEE).

OBJET : FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire invite son Conseil Municipal à se prononcer sur les taux à appliquer en 2019, la proposition consistant à une reconduction à l'identique de 2018.

TAXES	BASE PREVISION 2018	BASE EFFECTIVE 2018	BASE PREVISION 2019	TAUX 2018	TAUX PROPOSE 2018	PRODUIT RECU EN 2018	PRODUIT ATTENDU 2019
TH	1 191 760	1 239 445	1 273 000	6.02 %	6.02 %	74 615 €	76 635 €
TFB	1 011 538	1 031 170	1 067 000	13.08 %	13.08 %	134 797 €	139 564 €
TFNB	70 189	71 038	70 189	79.11 %	79.11 %	56 198 €	57 355 €
TOTAL						265 610 €	273 554 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 6.02 %
- Foncier bâti = 13.08 %
- Foncier non bâti = 79.11 %

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses Fonctionnement	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 261.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	234 670.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 811.24
66 - CHARGES FINANCIERES	12 500.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 504.14
022 Dépenses imprévues	40 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	637 746.38
023 Virement à la section d'investissement	707 730.10
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	30 000.00
TOTAL DEPENSES	1 375 476.48

Recettes Fonctionnement	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	400.00
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	20 250.00
73 - IMPOTS ET TAXES	335 465.10
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	216 381.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 600.00
76 - PRODUITS FINANCIERS	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00
TOTAL RECETTES REELLES	647 596.10
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00
R 002 Résultat reporté	725 880.38
TOTAL RECETTES	1 375 476.48

Dépenses Investissement	
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 050.00
119- AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR	378 000.00
219- RENOVATION DE LA SALLE DES FETES	106 187.64
319-ECLAIRAGE PUBLIC PLACE CHARLES DE GAULLE	6 500.00
408 - AMENAGT SECURISATION PLACE BOURNHOU	292 352.60

Recettes Investissement	
119 - AMENAGEMENT PLACE DU CEOR	252 000.00
219 - RENOVATION SALLE DES FETES	70 791.76
13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	322 791.76
16- EMPRUNTS ET DETTES	
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES (FCTVA, taxe aménagement et excédent de fonctionnement capitalisée)	185 316.41

413 -RD EN TRAVERSE	32 520.00		
515-ACCESSIBILITE BATIMENTS	10 000.00		
612-OPERATION COEUR DE VILLAGE	16 700.00		
716-RD EN TRAVERSE TRANCHE 2	40 000.00		
TOTAL OPERATIONS EN COURS	882 260.24		
020 Dépenses imprévues	17 000.00		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	45 500.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	971 810.24	TOTAL DES RECETTES REELLES	508 108.17
040 TOTAL OPERATIONS ENTRE SECTIONS	2 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	707 730.10
041 - TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES	78 000.00	040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	30 000.00
Restes à réaliser	355 981.59	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	78 000.00
D 001 Solde négatif reporté	224 512.52	Restes à réaliser	411 077.70
TOTAL DEPENSES	1 632 304.35	TOTAL RECETTES	1 734 915.97

Un état spécial de la section de Bouzinas et un état spécial de la section de Mas de Céor, le Moulin de Céor et le Cros de Céor sont pris en compte dans le BP 2019 du budget principal.

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 606.07			
				Solde positif reporté	1 606.07
total des dépenses de fonctionnement		1 606.07	total des recettes de fonctionnement		1 606.07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0
--	----------	--	----------

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE MAS DE CEOR, MOULIN DE CEOR ET DU CROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	500.00	77-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00
total des dépenses de fonctionnement		500.00	total des recettes de fonctionnement		500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0
--	----------	--	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du budget principal arrêté comme ci-dessus ainsi que l'état spécial de la section de Bouzinas et l'état spécial de la section de Mas de Céor, Moulin de Céor et du Cros, voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHENES III

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 024.32	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	25 604.04
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 142.91	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	45 055.59	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 612.82
		R 002 Résultat reporté	42 005.96
TOTAL	93 232.82	TOTAL	93 232.82
<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
16 Emprunts et dettes assimilées	25 848.00	040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 055.59
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	25 612.82	R 001 Solde d'exécution positif	6 405.23
TOTAL	51 460.82	TOTAL	51 460.82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement les Chênes III arrêté comme ci-dessus voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 468.87	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	543 832.50
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	93 016.59	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00	77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 700.27
66 CHARGES FINANCIERES	3 186.52	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	553 063.90
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 009 924.69	043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 186.52
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 186.52	TOTAL	1 110 793.19
TOTAL	1 110 793.19		

<u>Dépenses Investissement</u>	
001 - Solde d'exécution section d'investissement	21 976.59

<u>Recettes Investissement</u>	

16 Emprunts et dettes assimilées	434 884.50
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	553 063.90

16 Emprunts et dettes	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 009 924.69
R 001 Solde d'exécution positif	
TOTAL	1 009 924.69

TOTAL	1 009 924.69
--------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour dont 2 procurations et 1 abstention approuve le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement les Châtaigniers voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 660.00
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 700.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	810.00
66 - CHARGES FINANCIERES	14 703.21
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 875.27
022 Dépenses imprévues	4 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	63 748.48
042 operation ordre transfert entre sections	46500.00
TOTAL	110 248.48

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.S ERV.	36 500.00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 800.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
76 - PRODUITS FINANCIERS	
TOTAL DES RECETTES REELLES	40 310.00
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 500.00
R 002 Résultat reporté	40 438.48
TOTAL	110 248.48

<u>Dépenses Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 700.00
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 500.00
TOTAL	46 200.00

<u>Recettes Investissement</u>	
040 -OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 500.00
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	22 916.01
TOTAL	69 416.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du budget assainissement arrêté comme ci-dessus voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17.27	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	250.00
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	250.00	R 002 Résultat reporté	17.27
TOTAL DEPENSES	267.27	TOTAL RECETTES	267.27
<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du budget opérations funéraires arrêté comme ci-dessus voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement .

OBJET : ACCESSIBILITE : ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait la mise en accessibilité des établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) non conformes à cette date de bénéficier de délais supplémentaires en s'engageant dans une démarche d'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP). L'agenda doit permettre d'établir un calendrier précis des travaux à réaliser pour rendre les ERP accessibles.

En septembre 2015, la Commune de CASSAGNES-BEGONHES avait demandé une prorogation pour le dépôt de cet agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

La commune de CASSAGNES-BEGONHES souhaite rendre accessible à tous les ERP non accessible à ce jour et déposer un Ad'AP pour la mise en accessibilité de 7 ERP avec le calendrier suivant :

- 2019 : Mise en accessibilité de la salle des fêtes, de la salle de réunion route du CEG et de la salle des jeunes
- 2020 : Mise en accessibilité de la Halle et du stade de Rugby
- 2021 : Mise en accessibilité du stade de Football et de l'Aérodrome

Le montant estimatif des travaux est de 75 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'Agenda d'accessibilité programmée et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) auprès des services de l'Etat.

OBJET : TRAVAUX : REOUVERTURE ET SECURISATION DU LIT DE L'HUNARGUES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Une délibération a été prise à ce sujet lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du mercredi 13 février 2019. Il convient de compléter cette délibération.

La Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 Janvier 2014 dite loi « MAPTAM » a défini une nouvelle compétence : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (dite GEMAPI)

Le contenu de cette compétence a été défini par renvoi du CGCT au Code de l'environnement (missions 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7), à savoir :

- ⇒ 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ⇒ 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- ⇒ 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- ⇒ 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La compétence GEMAPI a été attribuée de façon obligatoire aux EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018.

La loi prévoit le **transfert possible** de cette compétence à un syndicat mixte couvrant un bassin hydrographique.

Sur le bassin versant du Viaur, fort d'une histoire de vingt années de travail commun, **le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur s'est vu transférer, par la totalité des EPCI-FP concernés par son territoire** (soit 13 communautés de communes et une communauté d'agglomération), **la compétence GEMAPI** et des compétences complémentaires permettant une vision globale du grand cycle de l'Eau.

Sur le territoire du bassin versant du Viaur, le bourg de Cassagnes-Bégonhès a subi une inondation importante en juin 2007. Cette crue d'importance supra centennale a généré des dégâts importants dans le bourg.

Dès lors la commune, accompagnée par de nombreux partenaires dont le syndicat mixte du bassin versant du Viaur a engagé une réflexion importante visant à améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du centre bourg.

Plusieurs réflexions et travaux ont donc été menés :

- Schéma de prévention des inondations sur le bassin Céor Giffou avec un zoom sur le bassin de l'Hunargues dans la traversée de Cassagnes-Bégonhès
- Plan de Prévention du Risque Inondation réalisé par les services de l'Etat,
- Etude hydraulique pour le réaménagement du centre bourg,

La commune consciente des risques encourus par la population a donc préparé un programme de travaux. Dans le cadre de ce programme des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux ont été attribués.

Cependant, aujourd'hui au vu de la définition de la compétence GEMAPI et de son transfert via la Communauté de Communes du Pays Ségali c'est bien le SMBV Viaur qui est en charge de la compétence GEMAPI.

C'est pourquoi, lors d'une réunion de coordination du programme (en date du 15 janvier 2019), sous l'égide de la sous-préfecture de Villefranche de Rouergue il a été imposé le transfert de ce dossier répondant aux compétences GEMAPI, à la Communauté de

Communes du Pays Ségali et par voie de conséquence au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

Ainsi, l'ensemble des opérations inscrites dans ce programme d'un montant total prévisionnel de 880 000 €, les marchés engagés et se rapportant à cette opération devront être transférés au SMBV Viaur via la Communauté de Communes Pays Ségali.

L'opération d'aménagement du centre bourg de Cassagnes-Bégonhès dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CEREG, intéresse plusieurs maîtres d'ouvrage distincts : la communauté de communes Pays Ségali compétente en matière de GEMAPI, sachant que cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte du bassin Versant du Viaur au 01.01.2018 et la commune de Cassagnes Bégonhès.

La loi MOP et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 prévoient que "Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération". Dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne pour les riverains et les usagers, il est proposé d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de cette opération, de la commune de Cassagnes Bégonhès vers la communauté de Communes du Pays Ségali puis vers le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage porte sur les travaux mais aussi sur les études, achats et services qui seraient nécessaires en vue de la réalisation de l'opération.

Le SMBV Viaur assurera, sans contrepartie financière, le pilotage de l'opération.

Le montant total de l'opération est évalué à 878 470.08 € TTC. Les dépenses engagées pour le compte de la communauté de communes du Pays Ségali seront remboursées par celle-ci au SMBV Viaur.

La somme réellement mandatée fera l'objet d'un remboursement de la communauté de communes du Pays Ségali au SMBV Viaur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes du Pays Ségali, la Commune de CASSAGNES-BEGONHES et le SMBV Viaur.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA01205719G0004 parcelle AB 302 - 10 AVENUE DE LODEVE - Non exercice du droit de préemption

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits



Le Maire – Mr COSTES Michel